

Une liste d'union pour les prochaines élections ?



«Je ne comprends pas pourquoi Pierre Dartout, préfet de la Région Provence-Côte d'Azur des Bouches-du-Rhône après avoir suspendu, le 8 octobre 2018 les 32 élus de la CCI de Vaucluse s'est décidé, en décembre dernier, à dissoudre l'assemblée puis convoque de nouvelles élections dont le scrutin aura lieu du 28 mai au 10 juin », s'émeut Jacques Brès, président de l'**UP-Medef 84** (Union patronale et Mouvement des entreprises de France 84) et candidat malheureux à la présidence de la **CCI de Vaucluse** (Chambre de commerce et d'industrie) en 2016.

■ Après la Paix des braves



Ecrit par Mireille Hurlin le 28 janvier 2020

«J'entends que ce conflit qui n'a que trop duré, puise ses racines dans un passé bien plus ancien, confie Jacques Brès. Le pire serait la prise en main par une tutelle. Pour éviter cela ? J'invite donc à la 'Paix des braves' et je propose qu'une nouvelle et jeune équipe économique soucieuse de porter l'intérêt général mène une liste unique et d'union sans aucune influence extérieure.»

■ Le calumet de la paix ?

Avec cette proposition faite à Bernard Vergier (Président de la [CPME 84](#) Confédération des petites et moyennes entreprises de Vaucluse) de fumer le calumet de la paix, Jacques Brès l'exhorte tout de même, «sous huitaine», à répondre à l'invitation de jeter l'éponge en acquiesçant à sa proposition de promouvoir une nouvelle vague «donnant envie à nos jeunes entrepreneurs et commerçants de s'investir dans une chambre consulaire sans avoir à subir le poids du passé. Les chefs d'entreprise et commerçants qui se sont adressés à moi pour cette proposition espèrent un accueil positif et une réponse rapide et assurée.»

■ Le souhait

«Je souhaite une liste d'union excluant Bernard Vergier et de moi-même ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à cet échec et qui se sont porté candidates, membres associés ou conseillers techniques aux dernières élections de la CCI, poursuit le président de l'UP-Medef 84. Laissons le champ libre à une nouvelle équipe ambitieuse de s'investir, de représenter les chefs d'entreprise et qui ne serait pas sous influence.»

■ Quel avenir pour les structures liées au département ?

Pourtant Jacques Brès confesse le prochain déclin de ces structures liées au territoire départemental : «L'avenir des Chambres de commerce ne sera pas rose pour les territoires. Les prochaines mandatures pour les CCI seront du même acabit que pour les chambres des métiers c'est-à-dire avec une représentativité départementale de 'coupeurs de rubans'. C'est dommage pour le territoire, la proximité, les entreprises, l'emploi et les jeunes qui demain, s'emploieront, à sauver ce territoire.»

■ La réponse de Bernard Vergier

Joint après ce pavé dans la marre, Bernard Vergier, s'impatiente, « En résumé ? Je ne veux pas polémiquer. Je ne veux plus de conflit. Ce n'est pas Bernard Vergier qui parle mais les Entrepreneurs et commerçants de Vaucluse. Maintenant que c'est fait, pensons au futur ! La CPME ouvrira une liste



Ecrit par Mireille Hurlin le 28 janvier 2020

d'union constituée de jeunes de tout le territoire ayant envie de s'investir et les femmes y seront nombreuses. La CPME me veut comme chef de file, cette liste comprendra également des personnes d'expérience qui seront 'moteur' pour rester sur les rails et qu'il y ait une bonne équipe pour cette prochaine mandature. Pour le moment ? Nous recherchons des hommes et des femmes de qualité. Quant à ma position ? Ce sera à mon Conseil d'administration de décider. Ça ne me dérangera pas de me retirer. Laissons le territoire et son économie s'épanouir. »

■ Comprendre

Revenons à l'historique de cette situation. A l'issue d'une campagne très tendue, Bernard Vergier avait été élu à la présidence de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse en novembre 2016. La tête de liste CGPME 84 (Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises) succédait à François Mariani (touché par la limite d'âge à 70 ans), président de la structure durant 15 ans. Le nouveau président avait été désigné lors d'une assemblée générale constitutive agitée, le 23 novembre 2016, qui faisait suite au scrutin consulaire qui avait vu la liste UP-Medef de Jacques Brès emporter 17 sièges, celle de l'Ucav (Union des commerçants de Vaucluse) de Sonia Strapélias 5 sièges et celle de Bernard Vergier 12 sièges. L'alliance des deux derniers, ayant permis malgré l'égalité au nombre de sièges, c'est au bénéfice de l'âge que le nouveau président avait été désigné après trois tours de scrutin. S'estimant lésée, puisque qu'étant la liste ayant recueillie le plus grand nombre de conseillers consulaires, l'UP-Medef n'avait pas accepté le résultat de cette élection remportée en raison du droit d'aînesse. Pour Jacques Brès, cette situation 'd'affrontements permanents' risquait de rendre cette CCI 'ingouvernable'. Les 17 élus de la liste avaient alors quitté l'assemblée afin de protester contre ces résultats qu'ils estimaient 'faussés'.

■ Les chiffres

L'élection pour la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse avait affiché un taux de participation de 16,80%. Un chiffre en baisse par rapport au précédent scrutin pour une mobilisation de 20,60% des électeurs en décembre 2010. En 2016, 4 258 électeurs avaient donc voté, du 20 octobre au 2 novembre 2016, sur les 26 318 ressortissants inscrits à la CCI 84 (contre 4 547 sur 22 039 inscrits en 2010).

■ Les dates

Le code de commerce prévoit, en cas de dissolution d'une chambre de commerce et d'industrie, qu'il soit procédé à son renouvellement dans un délai de 6 mois. Le calendrier des opérations électorales prévoit d'abord une mise à jour réalisée, jusqu'au 27 mars prochain, des listes électorales sous la présidence du



Ecrit par Mireille Hurlin le 28 janvier 2020

Tribunal de commerce d'Avignon. D'ici là, la CCI 84 adressera, en février, à toutes les personnes immatriculées au registre du commerce et des sociétés, un formulaire destiné à cette actualisation et à déterminer les électeurs supplémentaires. Pour leur part, les dépôts de candidatures auront lieu à la préfecture de Vaucluse de lundi 27 avril à jeudi 30 avril à 12h. Le préfet de Vaucluse aura ensuite jusqu'à mardi 5 mai pour arrêter la liste des candidats. Le scrutin se déroulera ensuite, uniquement par correspondance, de jeudi 28 mai jusqu'à mercredi 10 juin 2020 minuit, le cachet de la Poste faisant foi. Enfin, le dépouillement des votes s'effectuera à partir de lundi 15 juin pour une proclamation des résultats au plus tard jeudi 18 juin 2020.